

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : [Manon Quessy](#)

<https://www.cadre21.org/membres/26a390d9ef6cdfd4b06f6807>

Date d'obtention : 2022-06-06 14:08:32

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

Permet l'encadrement et l'uniformisation des interventions. Prise en charge rapide de la victime et des autres élèves impliqués. Limite la propagation des images/vidéos intimes. Traitement plus rapide (4 jours). Méthode alternative à la judiciarisation. Augmente le sentiment de sécurité chez les ados, parents, intervenants.

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

Démarche uniformisée et sécuritaire pour tous. Permettre de mieux intervenir avec tous les élèves impliqués. ne pas compromettre l'intégrité physique et psychologique des ados impliqués et conserver le lien de confiance. Ne pas poser de questions pouvant nuire à l'enquête. Agir en regard de mes devoirs et obligations prévus à la LIP.

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

Ne jamais demander à voir le contenu des images/vidéos s'apparentant à de la pornographie juvénile. bien compléter la grille d'évaluation de l'incident pour déterminer la nature des images. Ne pas être mandataire du service de police pour une enquête. Référer les parents ou ados aux policiers pour les situations extérieures à l'école.